

Fret SNCF : FO dépose un préavis de grève

Après plusieurs Groupes de Travail et de réunions dans le cadre de la démarche de concertation immédiate unitaire, la direction ne répond toujours pas à l'ensemble des revendications.

Lors de la table ronde du 23 mai 2008, le Président a apporté de nouveaux éléments qui ont été transcrits dans une lettre adressée aux organisations syndicales.

Le bureau fédéral Force Ouvrière :

- Considère que ce courrier n'offre pas toutes les garanties nécessaires au maintien en l'état du RH 0077 (*réglementation du travail*).
- En outre, les questions relatives au dictionnaire des filières, à l'unicité des métiers et aux déroulements de carrière restent totalement éludées de ce courrier.

En conséquence, Force Ouvrière s'inscrit dans la continuité de la démarche dont toutes les organisations syndicales étaient signataires, **en déposant un préavis de grève reconductible à partir du 9 juin 2008 à 20h00 (au verso)**.

Lors de l'interfédérale du 29 mai 2008, la Fédération Force Ouvrière en a informé les autres organisations syndicales.

Certaines organisations syndicales, tout en reconnaissant le caractère peu lisible du courrier du Président, **préfèrent tout de même s'en satisfaire !**

À Force Ouvrière, nous ne laisserons pas reposer un pan entier de notre Statut sur un simple courrier qui ne répond pas clairement aux revendications portées par toutes les organisations syndicales.



Monsieur François NOGUE
Directeur des ressources humaines
34, rue du Commandant Mouchotte
75699 PARIS CEDEX 14

EF/SD/N°142

Paris, le 29 mai 2008

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Notre démarche de concertation immédiate du 23 avril 2008 a fait l'objet de deux réunions au cours desquelles aucune réponse satisfaisante n'a été apportée à nos revendications.

Le Président a apporté de nouveaux éléments lors de la table ronde du 23 mai 2008 qui ont été transcrits dans une lettre, pour le moins sibylline, adressée aux organisations syndicales la veille de la deuxième table ronde annulée cavalièrement par l'entreprise.

Dans ces conditions, et conformément à l'article L2512-2 du code du travail, la Fédération Force Ouvrière des Cheminots dépose un préavis de grève à partir du lundi 9 juin 2008 à 20h00 au mercredi 11 juin 2008 à 8h00 reconductible par période de 24 heures.

Ce préavis est motivé par les points suivants :

- ➔ La confirmation du maintien du RH 0077 actuel pour tous les agents des filières traction et exploitation.
- ➔ La confirmation du maintien en l'état du dictionnaire des filières pour les agents de conduite et de l'exploitation.
- ➔ Le déroulement de carrière des agents de manœuvre à l'exploitation.
- ➔ L'application d'un même Titre pour des agents exerçant un même métier. En conséquence, nous demandons que les agents de la qualification TA effectuant des trains de parcours soient régis par le Titre 1 du RH 0077 ce qui leur octroierait de facto le paiement des allocations de déplacement du régime roulant.

Ce préavis de grève concerne tous les agents du domaine Traction et de l'Exploitation et ceux amenés à les remplacer.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Eric FALEMPIN

Secrétaire Général de la Fédération FO